

**Annexe A – Groupes d’usagers et droits d’utilisation**

**DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST**

Des droits sont imposés relativement à l’utilisation des installations scolaires et conformément aux catégories de groupes et d’activités définies ci-dessous.

**Groupe A - Services à l’école**

- a) Rencontres ou activités directement liées à la vie scolaire, les activités du personnel regroupant un minimum de 80 % qui sont membres du personnel du DSF-NE, les réunions des comités parentaux d’appui à l’école, du Conseil d’éducation, des comités de parents, les activités syndicales des employés du système scolaire, les activités du conseil étudiant, les services de soutien aux parents et l’alphabétisation;
- b) Activités éducatives, culturelles ou récréatives destinées aux jeunes où ni les organisateurs ni les instructeurs n’en tirent des profits.

**Groupe B - Services publics**

- a) Activités éducatives, culturelles ou récréatives organisées par des groupes ou des personnes à but non lucratif où ni les organisateurs ni les instructeurs n’en tirent des profits.
- b) Groupes d’intérêts spéciaux ou groupes communautaires à but non lucratif et organismes de services à but non lucratif.
- c) Ministères et organismes gouvernementaux.

**Groupe C - Services aux jeunes ou à la communauté**

- a) Activités éducatives, culturelles ou récréatives destinées aux jeunes ou à la communauté où les organisateurs et les instructeurs tirent profit des frais versés.

**Groupe D - Autres**

- a) Réceptions de mariage, rencontres familiales, danses et dîners.
- b) Activités personnelles ou commerciales appropriées à but lucratif.
- c) Réunions d’organismes religieux ou politiques, et réunions de syndicats non associés au système scolaire.

## DROITS D'UTILISATION <sup>(1)</sup> DES ÉCOLES PAR LA COMMUNAUTÉ

Groupe	Durée	DROITS						
		Amphithéâtre		Gymnase		Autres		
		> 250 sièges	< 250 sièges	Double	Simple	Cafétéria	Salle de classe	Autre <sup>(2)</sup> (incluant la cuisine)
A	4 h et moins Plus de 4 h	Aucun droit						
B	4 h et moins	135 \$	70 \$	50 \$	35 \$	35 \$	20 \$	35 \$
	Plus de 4 h	200 \$	110 \$	90 \$	60 \$	60 \$	40 \$	70 \$
C	4 h et moins	200 \$	100 \$	75 \$	50 \$	75 \$	30 \$	70 \$
	Plus de 4 h	360 \$	180 \$	125 \$	100 \$	125 \$	55 \$	90 \$
D	4 h et moins	270 \$	130 \$	220 \$	110 \$	180 \$	40 \$	110 \$
	Plus de 4 h	530 \$	270 \$	440 \$	220 \$	250 \$	70 \$	110 \$

1. Des frais pour le matériel ou les services supplémentaires peuvent être perçus en plus des frais susmentionnés. Exemples : services de conciergerie et de surveillance, utilisation d'une chaîne audio, embauche d'un opérateur de son.
2. Comprend diverses salles telles que la cuisine, la bibliothèque ou les salles polyvalentes. Les utilisateurs des cuisines doivent/peuvent être accompagnés par une personne du service qui exploite la cafétéria